



**SOCIÉTÉ NATIONALE POUR LE PATRIMOINE DES PHARES ET BALISES**

*FÉDÉRATION NATIONALE POUR LE PATRIMOINE DES PHARES ET BALISES*

Association d'intérêt général - loi 1901-J.O du 02/11/02 - SIÈGE SOCIAL : 75013 PARIS

CCP : 629 109 L RENNES – SIRET : 500 777 081 00018

**Toute correspondance au Secrétariat National : B.P. 20 29770 AUDIERNE - France**

Courriel : [contact@pharesetbalises.org](mailto:contact@pharesetbalises.org) Site : [www.pharesetbalises.org](http://www.pharesetbalises.org)

**COMMUNIQUÉ : CONSTITUTION DE LA FÉDÉRATION NATIONALE POUR LE PATRIMOINE DES PHARES ET BALISES**

**Le Livre Bleu du Grenelle de la mer s'est engagé pour la valorisation du patrimoine des phares. Ceci consacre ce que la Société Nationale pour le Patrimoine des Phares et Balises demandait depuis sa création en 2002.**

**Les pouvoirs publics souhaitent que les divers acteurs impliqués dans la préservation, l'exploitation de ce patrimoine se fédèrent. La Société Nationale pour le Patrimoine des Phares et Balises conduit désormais cette fédération en application des dispositions du Livre Bleu.**

Le patrimoine des phares et balises représente un pan significatif du patrimoine maritime national pour lequel le public manifeste un engouement qui ne cesse de croître. À l'instar des autres patrimoines, ses gestionnaires doivent agir de manière concertée et puiser dans leur regroupement les forces de leur développement.

Plusieurs phares, encore récemment fermés, ont été ouverts à la visite. D'autres suivront, élargissant heureusement l'offre auprès d'un public toujours très demandeur. Face à cette évolution, seule une ligne cohérente et partagée de la valorisation de ce patrimoine peut préserver la qualité et le futur de son exploitation.

**La fédération est un enjeu essentiel capable d'aider chaque gestionnaire à valoriser son patrimoine et de porter des projets ambitieux afin que le patrimoine des phares ait toute la place qu'il mérite.**

Les nombreux acteurs et gestionnaires de ce patrimoine des phares et balises se retrouvent dans cette démarche : ceux de la Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritime du Nord-Pas de Calais et de la région Nord-Pas de Calais, ceux de la Fédération Régionale pour le Conservation du Patrimoine Maritime et Fluvial de Normandie, ceux de la région Bretagne et du grand ouest, etc..

**La fédération devient donc l'interlocuteur unique face aux pouvoirs publics et va démultiplier la force d'information et de proposition de ses membres en leur permettant d'être entendus. Elle est ainsi une force « visible » par les autorités nationales, européennes et internationales.**

Emis par la Société Nationale pour le Patrimoine des Phares et Balises - Décembre 2009

Mail : [contact@pharesetbalises.org](mailto:contact@pharesetbalises.org)

Président : Marc POINTUD